

■ **Antonio Andrade**, à Leysin, exploitation d'un café-restaurant à l'enseigne 'Buffet de la Gare', en faillite (FOSC du 30.05.2002, p. 15). La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 17 juin 2002. La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.
Journal no 7456 du 29.07.2002
(00589092 / CH-550.1.023.779-5)